

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

éloignée.

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
28/09/2021	28/09/2021	2021_5774					
	1. Intitulé du projet						
Projet création d'un forage d'eau de 60 m.	de profondeur exploité avec un prélèvement	d'eau maximum, de 48 000 m3/an					
rrojet ereation a arriorage a eaa ac so m	ac profonacai explone avec an prefevenient	a caa maximam ac 10 000 ms/an					
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	SCEA LE TRIANGLE						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PUCHE Franck						
	3 4 0 0 0 1 5 Forme juridiqu	ue SCEA					
RCS / SIRET 4 8 9 2 8 9 9	3 4 0 0 0 1 5 Forme juridiqu	Je Sch					
Joign	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article F	R. 122-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspondant du proje	t					
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard						
27-a)	(Préciser les éventuelles rubriques issues de Forages à destination de l'irrigation d'une p						
	l stages a destination de l'inigation d'aine p						
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ituels travaux de démolition						
La SCEA LE TRIANGLE a déposé un dossie	au cas par cas début 2021 pour la création d'						
	n au cas par cas n°2021-5206). Aujourd'hui M.						
	orage à environ 500 m de la précédente décla	ration. Ce nouveau point sera situé sur la					
commune de Les rues des vignes.	ffectués sur les deux propositions, un seul for	rago cora ovaloitó					
	inectues sur les deux propositions, un seur for Imune de CREVECOEUR SUR ESCAUT 59258 e						
	sucrières. M. Puche responsable de la SCEA s						
	assolement, en ayant une part plus importar						
	s nouvelles productions M. Puche Franck der						

la commune de LES RUES DES VIGNES 59258 en plus de la demande n°2021-5206. Le forage permettrait l'irrigation de 30 ha de légumes et pommes de terre, (annexe 7) Le forage est le seul moyen d'accéder à l'eau car la ressource en eau de surface est trop

4.2 Objectifs du projet Exploiter un forage d'irrigation à hauteur de 60 m3/h pour irriguer 30 hectares de légumes . Le prélèvement maximum annuel s'élèvera à 48 000 m³/an si la ressource le permet.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire au diamètre 381 mm et équipés d'un tubage PVC plein de 0 à 30 m et crépinés de 30 mètres.
Une margelle bétonnée sera conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 9 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.
L'ouvrage sera dans un local fermé et cadenassé.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le forage sera exploité pendant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent. l'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par un groupe électrogène.
La pompe d'irrigation alimentera un enrouleur d'irrigation placé dans les parcelles à irriguer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). - Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.								
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser l							
	eurs caractéristiques	Valeur(s)						
Profondeur du forage		60 m						
Diamètre foration		381 mm						
Diamètre tubage		315 mm						
débit de prélèvement		maxi 60 m3/h						
superficie du chantier pendant les trava		100 m ²						
superficie de l'emprise en phase d'explo	pitation	3 m ²						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long ° _	_'"_ Lat°'"_						
Le forage serait implanté en bordure du chemin de Montécouvez près de la parcelle ZB 26 sur la commune de LES RUES DES VIGNES 59258 (en annexe 8 Délibérations du conseil municipal de la commune de Les rues des vignes)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	 Lat°'						
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	oignez à votre demande les annexes n° 2 à ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X						
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Non Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	orojet et							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Non les captages d'eau potable sont distants de plus de 2 km du projet de forage. Le captage sur la commune d'Aubenchel au bois, représenté sur la carte annexe 7 est fermé.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère HAINAUT-VERMANDOIS/HAINAUT OUEST codé 006a. La nappe exploitable est la nappe de la craie du Cambrésis La pente générale des couches s'oriente de l'Est vers l'Ouest. La craie est protégée par une couche limoneuse à l'aplomb de l'endroit où est projeté le projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	La ressource renouvelable totale moyenne a été estimée à environ 152 250 000 m3/an, dont 87 000 000 m3/an pour le Hainaut-Ouest. Pour l'année 2007, les prélèvements en eau souterraine ont été évalués à 22 616 063 m3, les forages agricoles représentent 2,2 % de la consommation soit 498 139 m3. Le prélèvement de la SCEA LE TRIANGLE représentera annuellement 48 000 m³, et aura une incidence extrêmement faible sur la ressource naturelle renouvelable moyenne.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	Le forage sera situé non loin des parcelles cultivées de la SCEA LE TRIANGLE. Le parcellaire est compact. Toutes les précautions seront prises pour protéger l'environnement.
Milieu natur			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	emprise au sol 9 m²
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	uniquement lors de la réalisation du chantier
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Sauf pendant la phase de travaux. lors de l'exploitation sur le forage, la pompe immergée sera alimentée par un groupe, ce forage est éloigné des premières habitations de 450 m et se situe au Nord du village, ce qui place le village en dehors des vents dominants.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant pour répondre notamment aux cahiers des charges des partenaires commerciaux. Disposer de l'irrigation permet à l'exploitation de maintenir une activité et de développer la production de légumes .
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Pour le forage, l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles.

Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines,
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure des forages sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera au minimum de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol, est sera étanche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le forage se situe en dehors de toutes zones naturelles, et toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Le forage non retenu sera fermé selon les règles de l'art, un compte rendu sera envoyé en DDTM.

L'ensemble du projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE. Ce nouvel emplacement est distant de 500m de la précédente demande. Le volume d'eau reste identique à la précédente demande.

L'ensemble du projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	0.	I Annexes obligatoires							
	Objet								
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - la non publié ;							
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X						
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;							
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times						
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7.0: Décision au cas par cas n° 2021-5206

Annexe 7: Parcellaire de la SCEA le triangle

Annexe 8 : Délibérations du conseil municipal de la commune de Les rues des vignes.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Crévecoeur sur Escaut

le, 28/09/2021

Signature

11/11